

ANNEXE



RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2024

I. LES EQUILIBRES BUDGETAIRES

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES en €		
Chapitre	Libellé	Budget 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	148 000 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 609 685 €
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)	9 003 585 €
731	IMPOSITIONS DIRECTES	32 040 000 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 073 853 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	373 540 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (A)		50 248 663 €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	85 030 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (B)		85 030 €
TOTAL (A+B)		50 333 693 €

DEPENSES en €		
Chapitre	Libellé	Budget 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 913 693 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	26 100 000 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	530 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 853 053 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE (A)		46 396 746 €
66	CHARGES FINANCIERES (B)	660 000 €
67	CHARGES SPECIFIQUES (C)	4 300 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS (D)	5 000 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (E = A+B+C+d)		47 066 046 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 450 647 €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 817 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (F)		3 267 647 €
TOTAL (E + F)		50 333 693 €

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES en €		
Chapitre	Chapitre	Budget 2024
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (HORS 138)	1 765 532 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (HORS 165)	15 735 000 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT (A)		18 191 732 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	1 640 000 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (165)	1 200 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES (B)		1 641 200 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (C = A+B)		19 141 732 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 450 647 €
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 817 000 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (D)		3 267 647 €
TOTAL (C+D)		22 409 379 €

DEPENSES en €		
Chapitre	Chapitre	Budget 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) – Y COMPRIS OPERATIONS	761 605 €
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES - Y COMPRIS OPERATIONS	705 867 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES - Y COMPRIS OPERATIONS	4 434 348,43 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS - Y COMPRIS OPERATIONS	14 721 328,57 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (A)		20 623 149 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 701 200 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES (B)		1 701 200 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (C = A+B)		22 324 349 €
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	85 030 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (D)		85 030 €
TOTAL (C+D)		22 409 379 €

II. LES OPERATIONS REELLES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élevèrent à 50 248 663 € soit une hausse de 3,7 % (+1 794 784 €) par rapport aux recettes inscrites au budget 2022 (BP + DM).

Ces prévisions de recettes comprennent :

- **Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses** **2 609 685 €**

Ces recettes représentent 5,2 % des recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2024 avec un montant en hausse de 11,8 % (+275 882 €) par rapport au budget 2023 (BP + DM).

Cette progression est conforme à l'orientation budgétaire et intègre les progressions tarifaires décidées au mois de décembre 2023.

- **Chapitre 731 – Fiscalité locale** **32 040 000 €**

Selon la nouvelle nomenclature M57, le chapitre 73 (impôts et taxes) de l'ancienne nomenclature M14 est maintenant séparé en 2 chapitres : le chapitre 73 « impôts et taxes » et le chapitre 731 « impositions directes ».

Ce nouveau chapitre 731 regroupe les recettes des impôts locaux (nature 7311), la taxe communale additionnelle aux droits de mutations (nature 73123), la taxe sur la consommation finale d'électricité (nature 73141), les droits de place (nature 73154), la taxe locale sur la publicité extérieure (nature 73174) et les droits de voirie (nature 7318).

Ces recettes représentent 63,8 % des recettes réelles de fonctionnement en 2024. A périmètre constant, elles sont attendues en progression de 4,15 % (+1 277 451 €) par rapport au budget 2023 (BP + DM).

- Fiscalité locale 32 040 000 €

La principale recette de ce chapitre est constituée des impôts locaux.

Elle est estimée à 29 500 000 € pour l'année 2024, soit une hausse de 4,5 % (+1 270 451 €) par rapport au budget 2023 (BP+DM). Les recettes des impôts locaux comprennent les « impôts ménages » (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxes foncières pour le bâti et le non bâti), ainsi que le produit de remplacement issu du calcul du coefficient correcteur (dit « coco »).

Cette prévision à hauteur de 29,5 M€ de produit est conforme à la prévision présentée lors du ROB malgré un coefficient de revalorisation des bases plus faible qu'espéré lors du débat d'orientations budgétaires (estimé à 4,25 % pour l'année 2024, il s'avère n'être que de 3,86 % après publication du dernier indice du mois de novembre 2023). Le travail sur les anticipations de variations physiques des bases permet de maintenir l'estimation.

Le produit fiscal envisagé est donc réparti comme suit :

LIBELLES	Bases estimées	Taux appliqué	Produit estimé
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 947 000	21,34 %	415 490 €
Taxe sur le foncier bâti	66 764 485	31,20 %	20 830 519 €
Taxe sur le foncier non bâti	238 200	32,21 %	76 724 €

Soit un produit total de 21 322 733 € auxquels viendront s'ajouter le versement du coefficient correcteur estimé à 8 177 267 €.

- Autres impôts et taxes 2 540 000 €

Le volume des autres taxes composant ce chapitre est stable par rapport au budget 2023 (BP+DM).

- **Chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf 731)** **9 003 585 €**

Ce nouveau chapitre 73 regroupe les recettes de l'attribution de compensation (nature 73211), de la dotation de solidarité communautaire (nature 73212), du fonds national de garantie individuelle des ressources (nature 73221) et du prélèvement sur les produits des jeux et des paris hippiques (nature 7323).

- Attribution de compensation (versée par la Métropole) 7 997 433 €

Depuis la baisse intervenue en 2018 pour le financement des compétences « immeubles menaçant ruine », « police des taxis » et « défense extérieure contre l'incendie » (ensemble évalué à 19 004 €), le montant de l'attribution de compensation est stable.

- Dotation de solidarité communautaire 919 143 €

Le travail entrepris par la Métropole pour réviser les modalités de calcul de la dotation de solidarité communautaire s'est conclu en 2022 par une modification des critères de calcul et la mise en place d'un mécanisme de garantie assurant, jusqu'en 2025 inclus, une stabilité de la DSC aux communes pour lesquelles l'application de ces nouveaux critères entraîneraient une baisse de recettes.

Selon ces nouvelles modalités, la Commune de Bron devrait voir sa DSC baisser, bien que sa population augmente. Elle bénéficie donc d'un montant garanti jusqu'en 2025.

- Autres recettes du chapitre 87 209 €

Le volume des autres taxes composant ce chapitre est en très légère hausse (+ 5 000 €) par rapport au budget 2023 (BP+DM).

- **Chapitre 74 - Les dotations et participations**

Ces recettes représentent 12,1 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en hausse de 4,3 % (+ 252 271 €) par rapport au budget 2023 (BP + DM).

Ce chapitre est composé des postes suivants :

- les compensations fiscales versées par l'État **680 495 €**
 - taxes foncières **678 995 €**
Dans l'attente de la transmission des informations par l'Etat, cette dotation est anticipée en progression par rapport au budget 2023 en application de la revalorisation des bases fiscales.
 - perte sur taxe additionnelle aux droits de mutation **1 500 €**
- les dotations de l'Etat **5 135 547 €**
 - dotation forfaitaire **2 614 345 €**
En progression de 1,44 % (37 119 €) par rapport au budget 2023 (BP + DM).
 - dotation de solidarité urbaine **2 235 260 €**
En hausse de 4,11 % (88 204 €) par rapport au budget 2023 (BP + DM).
 - Autres subventions et participations de l'Etat **285 942 €**
En hausse de 11,14 % (28 650 €) par rapport au budget 2023 (BP+DM)
- Les dotations et participations d'autres collectivités et organismes **257 811 €**
Ce poste intègre principalement les dotations de la CAF pour les actions jeunesse réalisées directement par la ville et les dotations de la Métropole dans le cadre de la politique de la ville.
Ce poste progresse de 33,47 % (64 653 €) par rapport au budget 2023 (BP+DM) notamment en raison de l'inscription de la nouvelle dotation de la CAF pour le fonctionnement de la crèche de La Clairière

- **Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante** **373 540 €**

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » de la nouvelle nomenclature M57 regroupe la quasi-totalité des recettes précédemment réparties entre les chapitres 75 « autres produits de gestion courante » et 77 « produits exceptionnels » de l'ancienne nomenclature M14.

A périmètre constant, ces recettes représentent 0,7 % des recettes réelles de fonctionnement. La prévision est en baisse de -3,7 % (-14 320 €) par rapport au budget 2023 (BP+DM).

- **Chapitre 013 - Les atténuations de charge** **148 000 €**

Ces recettes représentent 0,3 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont attendues stables par rapport au budget 2023 (BP + DM).

B. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élevèrent à 47 066 046 € soit une hausse de 4,2 % (+1 904 977 €) par rapport aux dépenses inscrites au budget 2023 (BP + DM).

Ces prévisions de dépenses comprennent :

- **Chapitre 012 - Les charges de personnel** **26 100 000 €**

Ces dépenses représentent 55,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en progression de 2,1 % (+ 539 156 €) par rapport au budget 2023 (BP + DM).

Ce budget est conforme à l'anticipation présentée dans le ROB. Il devrait permettre le financement des hausses liées au déroulé de la carrière des agents en place (avancements d'échelons, de grades et de cadre d'emploi, garantie individuelle du pouvoir d'achat), le financement de la fin du processus de revalorisation des rémunérations des intervenants périscolaires et le financement des mesures nationales (hausse du point, revalorisation des indices et prime pouvoir d'achat).

- **Chapitre 011 - Les dépenses des services** **10 913 693 €**

Ces dépenses regroupent les achats (fournitures diverses, énergie, chauffage, carburants, alimentation et petit équipement etc.) et les prestations de services extérieurs (loyers et charges, entretien et réparations des terrains, bâtiments et matériels, honoraires, primes d'assurance, maintenance, documentation, publications, transports, frais postaux...) nécessaires à la réalisation des missions de service public.

Ces dépenses représentent 23,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en progression de 9,7 % (961 913 €) par rapport au budget 2023 (BP + DM).

Cette progression s'explique notamment par :

- la forte inflation des prix de l'énergie avec un budget en hausse de 893 000 €,
- l'anticipation d'une inflation encore soutenue sur les produits alimentaire et d'une progression du nombre de convives soit une hausse de 245 000 €,

La mise en œuvre d'économie a permis de contenir la hausse de ce chapitre.

- **Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante** **8 853 053 €**

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » de la nouvelle nomenclature M57 regroupe la quasi-totalité des dépenses précédemment réparties entre les chapitres 65 « autres dépenses de gestion courante » et 67 « charges exceptionnelles » de l'ancienne nomenclature M14.

Ce nouveau chapitre comprend maintenant l'ensemble des subventions (qui pouvaient précédemment relever du chapitre 65 ou 67 selon leurs natures), les indemnités des élus et les dépenses d'hébergement externalisé des applications informatiques.

A périmètre constant, ces dépenses représentent 18,8 % des dépenses réelles de fonctionnement. La prévision est en hausse de 1,7 % (149 839 €) par rapport au budget 2023 (BP+DM). Cette progression est conforme aux orientations données lors du débat d'orientations budgétaires.

- **Chapitre 66 - Les frais financiers** **660 000 €**

Les crédits inscrits au titre des charges financières sont en hausse de 65 % soit + 260 000 €. Cette prévision se base sur l'anticipation des taux et de la hausse du volume de l'emprunt.

- **Chapitre 014 - Les atténuations de produits**

Ce chapitre contient la participation de la commune au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) créé en 2012 et destiné à instaurer une péréquation horizontale des richesses. Notre collectivité, en raison de son appartenance à un ensemble intercommunal riche est contributrice à ce fonds.

Pour l'année 2024 la prévision budgétaire reprend le montant notifié en 2023.

- **Chapitre 67 - Les dépenses exceptionnelles**

4 300 €

Ces dépenses sont en baisse de – 94,2 % (- 70 125 €) par rapport au budget 2023 (BP+DM) en raison en raison du changement de périmètre lié à la M57.

* *

*

La différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles permet de dégager un excédent de 3 182 617 € qui viendra financer la section d'investissement. Ce niveau de financement est conforme au niveau d'épargne brute projeté lors du débat d'orientations budgétaires.

III. LES OPERATIONS REELLES – SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 19 141 732 €. Elles sont constituées par :

- **Chapitre 10 - Les dotations, fonds divers et réserves** **1 640 000 €**
 - FCTVA 1 600 000 €
 - Taxe locale d'équipement 40 000 €
- **Chapitre 13 - Les subventions d'investissement reçues** **1 765 532 €**

Les subventions inscrites au budget sont réparties entre les projets suivants :

- Secteur scolaire et jeunesse 908 002 €
 - Travaux d'extension du groupe scolaire Pierre Cot : 226 848 €
 - Construction du groupe scolaire Élisabeth et Robert Badinter : 300 000 €
 - Travaux d'extension du groupe scolaire Jean Moulin : 346 950 €
 - Travaux d'extension de l'espace Jacques Duret 34 204 €
- Sécurité publique 53 565 €
- Aménagement urbain 51 965 €
- Secteur petite enfance, social et santé 742 000 €
- Secteur administration générale 10 000 €
- **Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilés** **15 736 200 €**
 - Emprunts nouveaux 15 735 000 €
 - Cautions 1 200 €

B. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 22 324 349 €. Elles sont constituées de :

- **Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilés** **1 701 200 €**
 - Remboursement du capital de la dette 1 700 000 €
 - Remboursement des cautionnements reçus 1 200 €

- **Immobilisations**

Présentation par chapitres :

• Chapitres 20 – Immobilisations incorporelles	761 605 €
• Chapitres 204 – Subventions d'équipement versées	705 867 €
• Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	4 434 348,43 €
• Chapitre 23 – immobilisation en cours	14 721 328,57 €

Présentations par axes :

• Secteur scolaire et jeunesse	11 017 209,56 €
○ <i>Dont construction du groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter</i>	6 000 000 €
○ <i>Dont extension du groupe scolaire Jean Moulin</i>	2 000 000 €
○ <i>Dont extension du groupe scolaire Pierre Cot</i>	1 763 935,42 €
○ <i>Dont extension de l'espace Jacques Duret</i>	300 774,14 €
○ <i>Dont étude rénovation thermique du groupe scolaire la Garenne</i>	120 000 €
○ <i>Dont étude rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès</i>	100 000 €
• Sécurité publique	3 181 000 €
○ <i>Dont projet d'aménagement d'un nouveau poste de police municipale</i>	2 956 000 €
○ <i>Dont vidéo protection (travaux et études)</i>	190 000 €
○ <i>Dont matériel de police</i>	35 000 €
• Secteur culturel	687 183,63 €
○ <i>Dont 3ème tranche de rénovation de la MJC</i>	579 723,63 €
• Secteur sportif	384 000 €
○ <i>Dont rénovation du terrain synthétique au stade Pierre Duboeuf</i>	100 000 €
○ <i>Dont divers travaux au centre nautique</i>	77 000 €
○ <i>Dont création d'un vestiaire au stade Léo Lagrange</i>	60 000 €
• Secteur petite enfance, social et santé	953 253,38 €
○ <i>Dont construction de la crèche Elise Deroche</i>	500 000 €
○ <i>Dont construction de la crèche de la Clairière</i>	311 253,38 €
• Secteur environnement et cadre de vie	1 058 142 €
○ <i>Dont passage en LED des quartiers résidentiels</i>	218 000 €
○ <i>Dont travaux sur le réseau d'éclairage public</i>	123 000 €
○ <i>Dont projet d'aménagement Porte des Alpes</i>	128 142 €
○ <i>Dont projet d'aménagement de la Boutasse</i>	85 000 €
○ <i>Dont installation de sanitaires à la ZAC la Clairière</i>	80 000 €
• Secteur aménagement urbain	1 357 867 €
○ <i>Dont participation au déficit de la ZAC de Parilly</i>	430 000 €
○ <i>Dont création d'un îlot de fraîcheur au parvis de la Halle des sports</i>	340 000 €
○ <i>Dont participation au déficit de la ZAC de Terraillon</i>	155 024 €
○ <i>Dont requalification du square de l'école d'escrime</i>	110 000 €
○ <i>Dont étude de programmation des équipements publics du pole Jean Macé</i>	100 000 €
○ <i>Dont aménagement urbain des quartiers de Parilly et Terraillon</i>	82 000 €
• Secteur administration générale et fonctions support	1 984 493,43 €
○ <i>Dont matériels informatiques et logiciels</i>	461 650 €
○ <i>Dont renouvellement du parc de véhicules municipaux</i>	800 000 €
○ <i>Dont mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé à la Maison des Sociétés</i>	130 000 €

IV. LES OPERATIONS D'ORDRE

Ces dépenses sont des mouvements budgétaires qui affectent les deux sections du budget ou la seule section d'investissement. Ces mouvements d'ordre n'ont pas d'incidence sur l'équilibre global du budget, les dépenses et les recettes s'équilibrant.

Pour le budget 2024, les montants suivants sont prévus :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Budget	Chapitres	Libellé	Budget
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 450 647 €	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	85 030 €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 817 000 €			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		3 267 647 €	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		85 030 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Budget	Chapitres	Libellé	Budget
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	85 030 €	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 450 647 €
			040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 817 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		85 030 €	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		3 267 647 €

L'autofinancement prévisionnel ainsi dégagé par la section de fonctionnement de **3 182 617 €** est supérieur au remboursement en capital de la dette et permet le financement d'investissements nouveaux en limitant le recours à l'emprunt.